

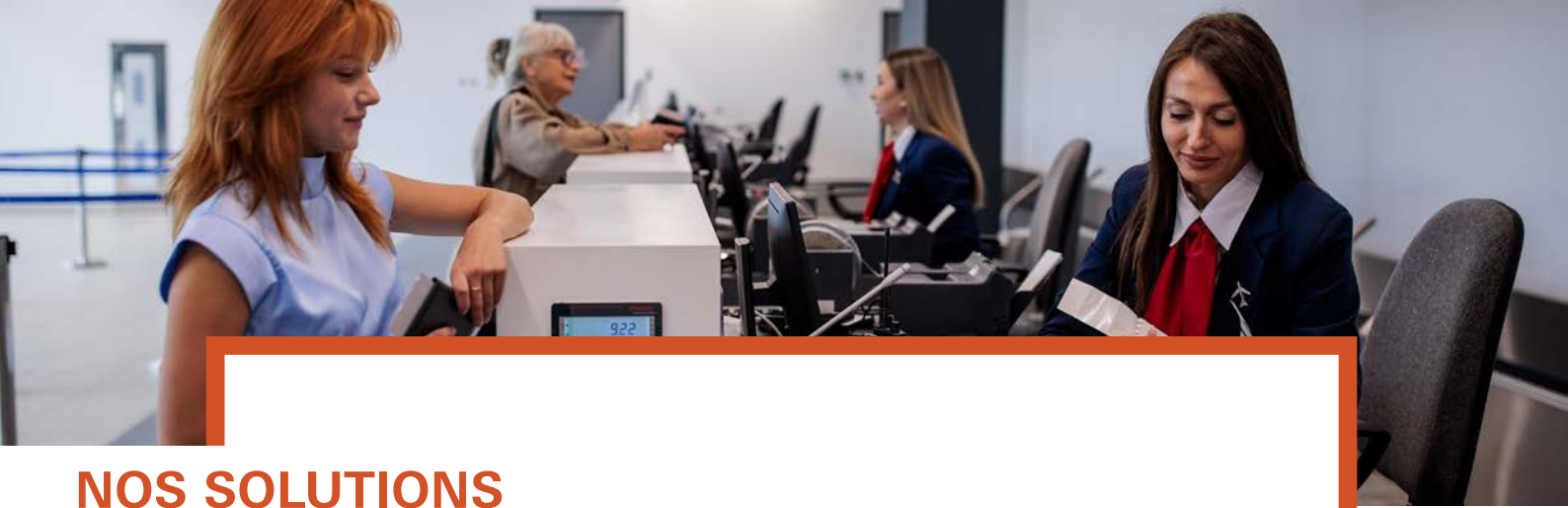
NOS SOLUTIONS PRÉVOYANCE

TRANSPORT AERIEN PERSONNEL AU SOL



carcept prev

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



NOS SOLUTIONS SANTÉ COLLECTIVE

| SALARIÉS NON CADRES

Les 2 options ci-dessous correspondent aux exigences conventionnelles en termes de prévoyance pour vos salariés non-cadres. Vous pouvez donc choisir à votre convenance l'une des deux options :

	OPTION 1	OPTION 2
CAPITAL DÉCÈS / IAD Versement d'un capital aux bénéficiaires du salarié en cas de décès, pour les aider à faire face aux conséquences financières.	Capital décès minoré 	Capital décès majoré
CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL Versement d'un capital supplémentaire aux bénéficiaires du salarié en cas de décès accidentel et soudain, pour les aider à faire face aux conséquences financières.		
DOUBLE EFFET Versement d'un capital supplémentaire aux enfants à charge en cas de décès simultané ou postérieur du conjoint.		
ALLOCATION OBSÈQUES Versement d'une allocation à la personne qui aura pris en charge les frais d'obsèques en cas de décès du salarié.		
RENTE ÉDUCATION Versement d'une rente annuelle aux enfants à charge du salarié décédé afin de leur permettre de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions.		

LEXIQUE

IAD : Invalidité Absolue et Définitive

Offre labellisée par :





NOS SOLUTIONS PRÉVOYANCE COLLECTIVE

SALARIÉS CADRES, COUVERTURES PROGRESSIVES POSSIBLE À LA MAIN DE L'ENTREPRISE

La formule de base ZEN T1 vous permet de répondre à votre obligation employeur de cotiser à hauteur de 1,50% de la Tranche 1 pour vos cadres.

Les autres formules vous permettent d'améliorer la protection de vos salariés tout en respectant vos obligations.

	FORMULE ZEN T1	FORMULE ZEN T1/T2	FORMULE ÉQUILIBRE	FORMULE HARMONIE	FORMULE ÉNERGIE
DÉCÈS/INVALIDITÉ ABSOLUE DÉFINITIVE (IAD) Versement d'un capital aux bénéficiaires du salarié en cas de décès, pour les aider à faire face aux conséquences financières.	■ ● ●	■ ● ●	■ ● ●	■ ■ ●	■ ■ ■
CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL Versement d'un capital supplémentaire aux bénéficiaires du salarié en cas de décès accidentel et soudain, pour les aider à faire face aux conséquences financières.	● ● ●	● ● ●	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■
DOUBLE EFFET Versement d'un capital supplémentaire aux enfants à charge en cas de décès simultané ou postérieur du conjoint.	● ● ●	● ● ●	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■
ALLOCATION OBSÈQUES Versement d'une allocation à la personne qui aura pris en charge les frais d'obsèques en cas de décès du salarié.	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■
RENTE HANDICAP Versement d'une rente viagère aux enfants handicapés du salarié en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive de ce dernier.	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■
RENTE ÉDUCATION Versement d'une rente annuelle aux enfants à charge du salarié décédé afin de leur permettre de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions.	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■
RENTE CONJOINT Versement d'une rente au conjoint en cas de décès du salarié.	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■
INVALIDITÉ En cas d'arrêt de travail définitif (invalidité, le salarié peut percevoir une rente en complément des prestations versées par la Sécurité sociale.	■ ● ●	■ ● ●	■ ● ●	■ ■ ●	■ ■ ■
INCAPACITÉ En cas d'arrêt de travail temporaire, prolongé (incapacité de travail) le salarié peut percevoir des indemnités journalières en complément des prestations versées par la Sécurité sociale.	■ ● ●	■ ● ●	■ ● ●	■ ■ ●	■ ■ ■



LES SERVICES INCLUS

| LA FONDATION CARCEPT PREV

Elle a pour mission de promouvoir et soutenir la prévention en santé et la solidarité intergénérationnelle et de faire bénéficier les plus fragilisés, de ses actions solidaires.



Toutes les informations sur

<https://www.carcept-prev.fr/la-fondation-carcept-prev>



Retrouvez l'ensemble des services pour votre entreprise et vos salariés via l'offre standard Carcept Prev sur

<https://mes-services-prevention.fr/carcept-standard>

CONTACTS



CONTACTEZ-NOUS pour trouver la solution qui vous ressemble du lundi au vendredi de 9h à 18h (appel non surtaxé)

09 72 72 37 30